

ACTIVITÉ 2022 SOMME

Le Marché foncier rural

L'Activité

Les chiffres clés

Nombre de ventes 2 969

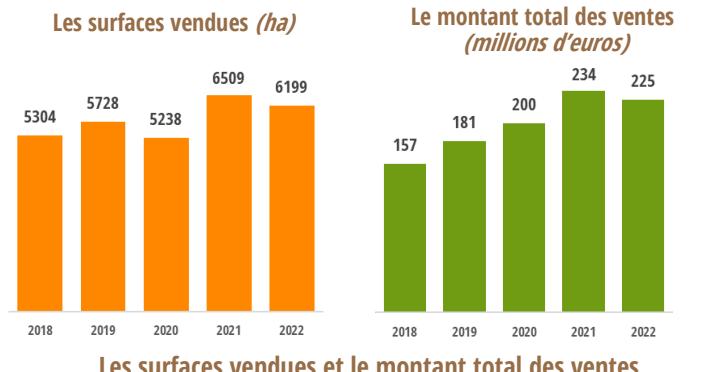
En baisse de 2% par rapport à 2021

Surface mise sur le marché 6 199 ha

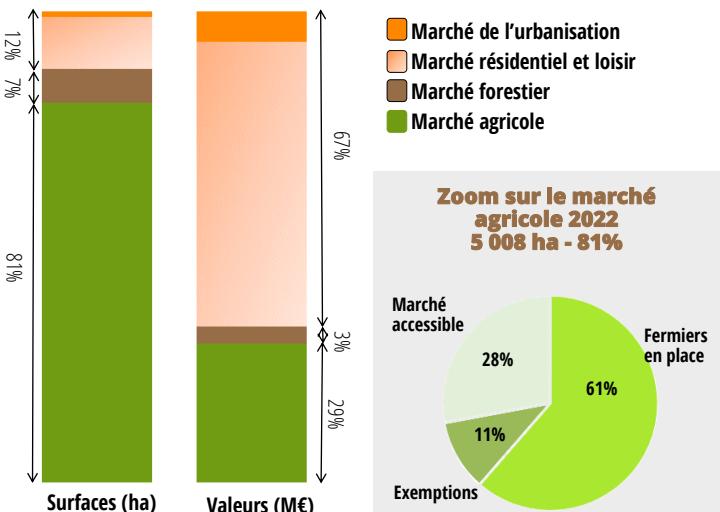
En baisse de 5% par rapport à 2021

Valeur totale des ventes 225 294 millions d'euros

En baisse de 4% par rapport à 2021



Les surfaces vendues et le montant total des ventes par type de marché foncier en 2022



Le Marché sociétaire

Données 2022 (hors cadre familial)



(*)PP : surface détenue en propriété par les sociétés (pleine propriété)

Les acquisitions

411 ha en 87 actes soit 6,6% du marché agricole départemental

- 88% des acquisitions réalisées à l'amiable
- 12% par exercice du droit de préemption, pour l'installation, le maintien de l'agriculture, la consolidation des exploitations agricoles et la protection de l'environnement

L'intermédiation locative

10 cessions d'exploitations agricoles

325 ha transmis par la voie locative

La gestion du patrimoine

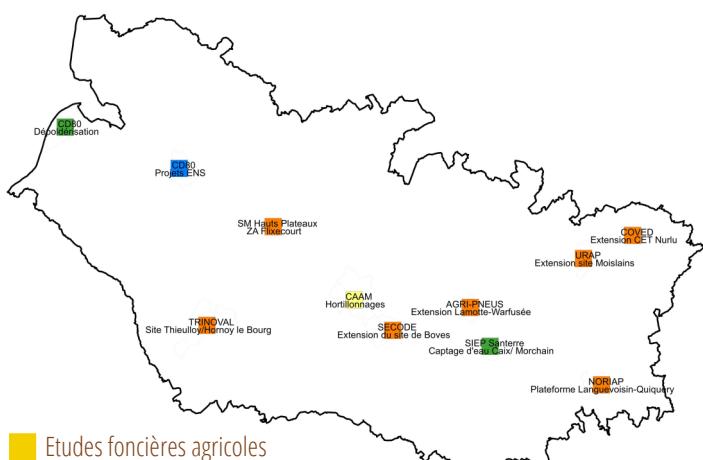
La CMD (Convention de Mise à Disposition), un outil souple et sûr pour une mise en valeur temporaire du foncier

458 ha - 58 CMD - 78 baux Safer

La réserve foncière

24 conventions de réserves foncières avec les collectivités locales et territoriales pour 1 201 ha. Ces biens sont loués sous convention précaire annuelle au profit de 166 agriculteurs.

Missions de conseils et d'assistance aux territoires



Etudes foncières agricoles

Accompagnement foncier
Projets de protection de l'environnement

Accompagnement foncier
Projets de développement local

Animations foncières

Les attributions de biens

690 ha en 116 actes

Près de 346 candidatures enregistrées

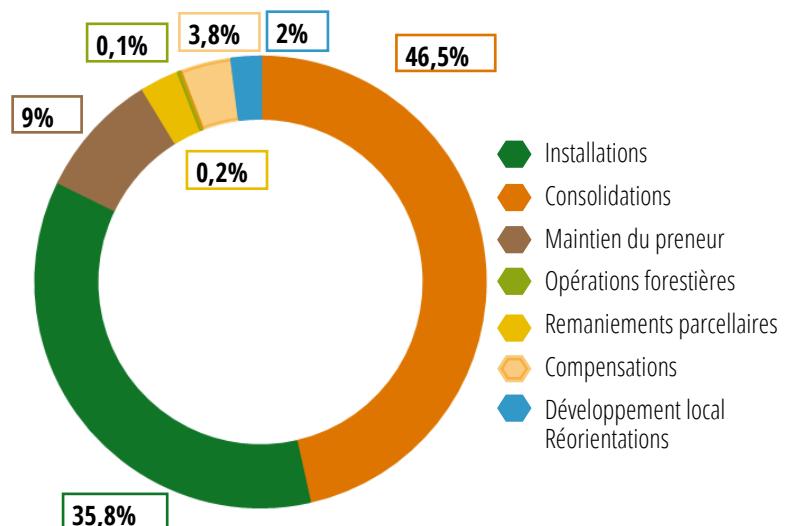
68 attributaires soit 5 candidats en moyenne par attribution



L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

8 projets accompagnés dont
2 polyculture élevage - 1 bio maraîchage
36% des surfaces

Destination des terres attribuées
Développement agricole et maintien de l'agriculture 94%



Le zoom de la Somme : 1 cession, 3 projets agricoles soutenus

Durant l'été 2021, la Safer Hauts de France rencontre un agriculteur sur le point de céder partiellement son exploitation. La partie à céder compte près de 65 ha, répartis en 2 parcelles de 50 et 15 ha de terre.

L'ÉTUDE ET L'APPEL À CANDIDATURES

Une étude est alors menée avec le cédant pour évaluer le bien. Le rôle des conseillers fonciers, répartis par secteur, est notamment d'évaluer chaque bien du marché et d'étudier les solutions possibles pour leur reprise. Une fois l'appel à candidatures lancé, un délai est annoncé pour laisser aux personnes intéressées la possibilité de candidater. 38 personnes confirment leur candidature. Chaque dossier est ensuite examiné lors d'un Comité technique départemental. Chacun de ces comités rassemble l'ensemble des acteurs à l'échelle d'un département, soit une quinzaine de représentants : organisations professionnelles agricoles, collectivités, État, organismes de protection de

l'environnement ou encore organismes bancaires.

En août 2022, soit un mois après l'avis rendu par le Comité technique, les candidats non retenus sont informés par courrier, comme le préconise le nouveau Programme Pluriannuel d'Activités de la Safer (PPAS).

DES PROJETS INSCRITS DANS LE SDREA

Finalisée fin décembre 2022, la cession de cette exploitation a finalement permis de soutenir 3 projets agricoles qui s'inscrivent également dans le SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles) des Hauts de France. La première attribution permet l'installation d'un



jeune sur environ 25 ha. La deuxième permet à un agriculteur pré-installé sur 14 ha de consolider son exploitation grâce à 25 ha supplémentaires. Enfin, la troisième permet à un agriculteur de consolider son exploitation de moins de 90 ha en polyculture élevage laitier et allaitant grâce à 14 hectares supplémentaires. Deux des trois candidats ont par ailleurs leur habitation ou leur siège d'exploitation dans la commune.

À la suite des attributions, les candidats retenus doivent respecter un cahier des charges dont la durée est fixée à 20 ans. Ce cahier des charges permet notamment de garantir l'obligation de conserver une destination agricole au bien acquis, et la Safer Hauts de France procède à des contrôles réguliers et aléatoires.

Ces attributions correspondent parfaitement aux objectifs de la nouvelle stratégie 2022-2028 de la Safer Hauts de France.

SERVICE OPÉRATIONNEL DE LA SOMME

Conseillers fonciers :

Elodie DECAUDIN - 06 43 49 43 59

Joséphine LECERF - 07 72 35 28 81

Adeline WAREMOBURG - 07 86 55 83 22

Médiateur foncier :

Manon LARDIER - 07 85 68 81 56

Directeur opérationnel :

Juliette SAILLARD

Président du Comité technique :

Xavier FLINOIS

MISSIONS DE CONSEILS ET D'ASSISTANCE AUX TERRITOIRES

Directrice régionale :

Anne-Catherine VANDERCRUYSSEN

Chargés d'opérations foncières :

Philippe GAUTIER - 06 74 29 80 15

Louis DESCAMPS - 07 88 78 81 15